

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU LUNDI 3 MAI 2010

Date de la convocation : 26 avril 2010.

Présidence de : Mme Monique GUILLOU, Maire.

Présents : Mme GUILLOU, Maire ; Mlle CORRE, MM. BOLLOC'H, LE GUEN, MORANGE, Maires Adjoints ; Mmes LE GOAZIOU, LE CORVAISIER, LE FAUCHEUR, PLUSQUELLEC, SABLÉ, PHILIPPE, MM. BOUEDEC, DOUJET, LE BRIQUIR, LE GUILLOU, RIVOLET et URVOY.

Absents excusés : M. NOGRÉ

Secrétaire de séance : Mlle Isabelle CORRE.

\* \* \*

## 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2010

Le Procès-verbal de la réunion du 29 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

## 2) DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire expose qu'elle a pris des décisions de ne pas utiliser le droit de préemption pour les immeubles et les terrains suivants :

- maison et terrain attenant, parcelle cadastrée section AC n° 175 pour 658 m<sup>2</sup>, au 51 rue de Saint Jean à Grâces, vendus par Monsieur Toussaint ROPARTZ et Madame Ambroisine COCU à Madame Chantal DEMOURY 9 Le Ru à KERMOROC'H (22140),
- maison et terrain attenant, parcelles cadastrées section B n° 652, 653 et 655 pour 2 892 m<sup>2</sup>, au 13 Le Derff à Grâces, vendus par les Consorts GOURIOU à Monsieur et Madame TREMAUDAN demeurant à Kernilien à PLOUISY (22200),
- maison et terrain attenant, parcelle cadastrée section AI n° 114 pour 834 m<sup>2</sup>, au 8 rue de Runeunou à Grâces, vendus par les Consorts BARDOUX à Monsieur Emile LE BIHAN demeurant 27 rue Porzou à GRÂCES (22200),
- maison et terrain attenant, parcelle cadastrée section AO n°53 pour 950 m<sup>2</sup>, au 12 rue de Locménard, vendus par Madame Thérèse GODEAU à M. et Mme GOLHEN demeurant 6 rue de Traou Feunteun à GRÂCES (22200) et à M. et Mme KERNEAU demeurant à Kerpraden à PLOUISY (22220)
- maison et terrain attenant, parcelle cadastrée section AI n° 286 pour 452 m<sup>2</sup>, au 4 rue de Callac, vendus par M. et Mme SOHIER à M. HENRICH « Pierrefitte » à RONAI (61160).

### 3) TRAVAUX

#### a) SDE : plan de récolement de l'éclairage public

Monsieur MORANGE explique au Conseil Municipal que le SDE doit rénover l'éclairage public. Suite à des travaux d'entretien, deux secteurs apparaissent obsolètes (Zone industrielle et le parking près de l'espace Multiculturel). Le devis présenté par le SDE est de 2 300 €, dont participation de la commune de 1 380 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis du SDE avec participation de 1 380 € pour la commune.

#### b) Travaux de voirie

Monsieur MORANGE explique au Conseil Municipal que sept entreprises ont été consultées pour le programme voirie 2010.

Quatre entreprises ont répondu.

La Commission travaux s'est réunie et a retenu le moins disante. Il s'agit d'EUROVIA dont le programme estimatif s'élève à 64 582,60 € HT soit 77 241,03 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal sélectionne EUROVIA, à l'unanimité, pour le programme de travaux 2010.

#### c) Entretien du terrain de football

Quatre entreprises ont adressé leur proposition.

Ces quatre propositions ont été étudiées par la Commission travaux.

Celle-ci a retenu la moins disante, à savoir l'entreprise Jo SIMON avec 5 738,80 € HT soit 3 863,60 € TTC.

### 4) PERSONNEL

#### a) Détermination du ratio promus promouvables

Madame GUILLOU expose au Conseil Municipal que ce ratio sera déterminé par la Commission Administrative Paritaire.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la détermination de ce ration par la Commission Administrative Paritaire.

#### b) Transformation de poste du 1<sup>er</sup> juillet 2010

Madame GUILLOU expose au Conseil Municipal qu'il s'agit du passage d'un Agent technique de 2<sup>ème</sup> classe en Agent Technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Cet agent est dans le poste depuis 10 ans.

La Commission Administrative Paritaire a donné son accord.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le passage d'un Agent du grade d'Agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en Agent

technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, et modifie comme suit le tableau des emplois communaux :

Effectif	EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
	<b><u>ADMINISTRATION</u></b>	
1	Attaché Territorial	Temps complet
1	Rédacteur Chef	Temps complet
1	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
	<b><u>SERVICES TECHNIQUES</u></b>	
1	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
3	Adjoint Technique Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
	<b><u>CLASSES</u></b>	
1	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
2	Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
	<b><u>CANTINE - BIBLIOTHEQUE - GARDERIE</u></b>	
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	22 Heures
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	24 Heures
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	26 Heures
2	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet

#### 5) **MODIFICATION DU LOTISSEMENT PAUL LE BOLU**

##### Présentation du plan de découpage

Madame GUILLOU explique au Conseil Municipal que la partie en zone artisanale et pavillonnaire ne se vend pas dans le lotissement Paul LE BOLU.

Madame GUILLOU pense donc qu'il serait utile de redécouper ces lots pour faire une zone pavillonnaire.

Sur le plan proposé, 7 lots sont réservés à la commune et un lot est réservé (lot 5) pour construire des 5 logements sociaux réalisés par Guingamp Habitat (1 726 m<sup>2</sup>).

Le prix du mètre carré sera à voir au prochain conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le redécoupage en zone pavillonnaire du Lotissement Paul LE BOLU.

#### 6) **CONVENTION ERDF**

Madame GUILLOU expose au Conseil Municipal que, suite à la création d'un lotissement par Monsieur HOUSSAIS rue de Lan Brugou à Grâces, il est nécessaire que la commune fasse les travaux pour étendre le réseau électrique (extension de réseau).

La participation de la commune auprès d'ERDF s'élève à 8 770,92 €.

La Commune souhaite faire une convention « Projet Urbain Partenarial » avec Monsieur HOUSSAIS pour que celui-ci participe à hauteur de 50 % du prix des travaux, soit 4 385,48 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter la participation de la commune dans l'extension du réseau électrique pour le lotissement HOUSSAIS,
- de passer une convention PUP avec Monsieur HOUSSAIS, pour que celui-ci rembourse la commune à hauteur de 50 % soit 4 385,48 €,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondants à cette extension de réseau.

#### **7) DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU ET D'UN DELEGUE AGENT AU CNAS**

Madame GUILLOU explique au Conseil Municipal que la commune doit désigner au CNAS un délégué Elu et un délégué Agent.

Madame GUILLOU propose les nominations suivantes :

- Monsieur Serge LE GUEN, délégué Elu auprès du CNAS,
- Madame Marthe BONJOUR, déléguée Agent auprès du CNAS.

Après délibération, le Conseil Municipal élit, à l'unanimité :

- Monsieur Serge LE GUEN, délégué Elu auprès du CNAS,
- Madame Marthe BONJOUR, déléguée Agent auprès du CNAS.

#### **8) SUBVENTIONS**

Monsieur BOLLOC'H explique au Conseil Municipal que les montants des subventions aux associations ont été étudiées par la Commission Finances le 22 mars 2010.

Monsieur BOLLOC'H explique au Conseil Municipal que le montant des subventions est en augmentation de 2 % par rapport à l'année dernière.

M. BOLLOC'H donne lecture des propositions de subventions :

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b><u>SUBVENTION 2010</u></b>
A.S. GRACES	8 828,00 €
BADMINTON CLUB D'ARGOAT	153,00 €
CYCLO CLUB DE GRACES	156,00 €
DANSE AVEC SEVENADUREL	153,00 €
GRACES GYM	272,00 €
GRACES TWIRLING CLUB	1 510,00 €
GRAS'ANDRO	156,00 €
TENNIS CLUB DE GRACES	1 332,00 €
TENNIS DE TABLE GRACES - LE MERZER	1 071,00 €
CLUB DES GRACIEUX	300,00 €
FNACA GRACES	187,00 €
GRACES CULTURE ET MULTIMEDIA	4 080,00 €
GRACES DETENTE	184,00 €

GRACES RANDO	308,00 €
PARENTS D'ELEVES DE GRACES (FCPE)	4 590,00 €
SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE DE GRACES	498,00 €
SOCIETE DE CHASSE DE GRACES LEIN AR ZANT	110,00 €
UFAC	187,00 €
VIE MONTANTE	125,00 €
CANOE KAYAK CLUB GUINGAMPAIS	56,00 €
CLUB DES NAGEURS GUINGAMPAIS	64,00 €
CLUB SPORTING CLUB BREIZH	104,00 €
ENTENTE ATHLETIQUE ARGOAT	16,00 €
GUINGAMP VOLLEY BALL	16,00 €
ROLLER SKATING GUINGAMP	16,00 €
US PLOUISY HAND BALL	40,00 €
A.C.D.A.C.S	4 848,00 €
ASSOC. BULLE D'EAU	32,00 €
AFO BAT	60,00 €
CHAMBRE DES METIERS COTES D'ARMOR	220,00 €
Collège Albert Camus	150,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG GUINGAMP	123,00 €
LA PIERRE LE BIGAUT MUCOVISCIDOSE	153,00 €
ASSOC. DEP. PROTECTION CIVILE	20,75 €
ASSOC. GAIA	155,00 €
ASSOC. PENSIONNES MARINE MARCHANDE	46,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE PAYS DE GUINGAMP	1 307,00 €
CAP JEUNES	408,00 €
PREVENTION ROUTIERE	51,00 €
RESTOS DU CŒUR	238,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	55,00 €
SECOURS POPULAIRE	55,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES DE France	679,92 €
C.A.U.E	242,40 €
OFFICE DU TOURISME	1 599,00 €
PAYS TOURISTIQUE TERRE D'ARMOR	2 892,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 847,07 €</b>

Monsieur BOLLOC'H précise au Conseil Municipal la composition de la subvention pour l'AS Grâces :

- 5 828 € au titre de la subvention 2010,
- 2 000 € pour les déplacements de l'équipe sénior et l'équipe U19 à la condition qu'ils restent en ligue,
- 1 000 € pour la défense juridique au titre de l'année 2010.

Monsieur BOLLOC'H précise aussi au Conseil Municipal la composition de la subvention pour Grâces Twirling Club :

- 1 310 € au titre de la subvention 2010,
- 200 € pour les déplacements de Grâces Twirling Club.

Mme GUILLOU explique au Conseil Municipal que la commune attribue aux associations "extérieures" une somme de 8 € pour chaque adhérent de Grâces, âgé de moins de 21 ans, pour une activité non pratiquée à Grâces.

Monsieur URVOY dit au Conseil Municipal qu'il déplore que l'enduit du nouveau vestiaire soit abîmé. En effet, les joueurs tapent leurs crampons sur le mur. Monsieur URVOY demande donc à ce qu'un courrier soit envoyé aux présidents du Club de football pour leur faire la remarque.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter les propositions de subventions mentionnées ci-dessus,
- de prévoir leur financement par prélèvement à l'article D6574 - subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé - du budget primitif 2010.

## 9) QUESTIONS DIVERSES

### a) Création d'un poste en CUI /CAE

Monsieur MORANGE explique au Conseil Municipal que la commune a décidé de créer un poste en CUI /CAE. Ce contrat prend effet à compter du 3 mai 2010, pour une durée de six mois.

Ce contrat est passé avec le Pôle Emploi.

Avec ce genre d'emploi, il est nécessaire de former la personne à des missions précises (peinture, carrelage, etc).

La candidature retenue est celle d'un habitant de Grâces, âgé de plus de 50 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la création d'un poste de CUI/CAE à compter du 3 mai 2010 et pour une durée de six mois.

### b) Achats de T-shirts, casquettes et pochettes

Madame GUILLOU informe le Conseil Municipal que, la commune a décidé de refaire des T-shirts, casquettes et pochettes avec le logo de la commune.

Des devis ont été demandés à deux entreprises, à savoir :

- Bretagne Flochage Equipement (BFE),
- Objet Rama.

Les devis sont les suivants :

#### BRETAGNE FLOCAGE EQUIPEMENT (BFE) :

- 1 000 T-shirts	3 000 € HT
- 250 casquettes	1 250 € HT
- 250 pochettes	2 000 € HT

#### OBJET RAMA :

- 1 000 T-shirts	2 070 € HT
- 250 casquettes	400 € HT

Il est à noter que les casquettes sont de moins bonne qualité chez Objet Rama que chez BFE.

Madame GUILLOU propose donc au Conseil Municipal d'acheter les T-shirts et les casquettes chez Objet Rama et les pochettes chez BFE.

Monsieur RIVOLET propose de mettre, en plus du logo de la commune, l'adresse du site internet.

Après discussion, le conseil municipal vote, à l'unanimité :

- l'achat des T-shirts et casquettes chez Objet Rama,
- l'achat des pochettes chez BFE,
- de rajouter sur ces supports l'adresse du site internet de la commune.

c) Validation avec le SDE de l'adhésion de la commune à sa centrale d'achat pour les feux de Kéribo / route de Callac.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération en date du 13 juin 2005, la commune de Grâce a décidé d'adhérer à la Centrale d'achat mise en œuvre par le Syndicat Départemental d'Electricité pour «l'entretien, le renouvellement et la mise aux normes des dispositifs de feux de carrefour ».

Les marchés conclus dans ce cadre en juin 2007 doivent être remis en concurrence en juin 2010. C'est pourquoi le syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor demande aux communes adhérentes à la centrale d'achats de renouveler leur adhésion.

Après discussion, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de confirmer son adhésion à la centrale d'achat « entretien et renouvellement des feux de carrefour », constituée par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor,
- de confier à cette centrale d'achats la maintenance des feux tricolores sis au carrefour de la route de Callac et de la rue du Château de Kéribo, jusqu'à la fin des marchés à conclure, soit le 30 juin 2014,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

d) Achat de terrains

Madame GUILLOU expose au Conseil Municipal que la Mairie souhaite racheter les terrains de Monsieur JAN et de Mme BENECH. Ces terrains ont la superficie suivante, à savoir :

- Terrain de Monsieur JAN : 11 286 m<sup>2</sup>
- Terrain de Madame BENECH : 4 475 m<sup>2</sup>

Ces terrains sont à vendre 8 € du m<sup>2</sup> net vendeur.

Madame GUILLOU propose au Conseil Municipal que Me COADIC soit désigné notaire chargé de cette transaction.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- l'achat des terrains de Monsieur JAN et Madame BENNECH,
- de désigner Maître COADIC comme notaire chargé de la transaction.

#### 10) INFORMATIONS

##### a) Embauches pour l'été 2010

Monsieur MORANGE explique au Conseil Municipal que ces embauches seraient pour les deux mois d'été, à savoir juillet et août 2010.

Cela concernerait le désherbage de la commune.

Madame GUILLOU informe le Conseil Municipal que de courriers de jeunes ont été reçus par la Mairie.

##### b) Emplacement des containers à verre

Monsieur DOUJET demande à quels endroits seront mis ces containers à verre.

Monsieur MORANGE lui répond que ces endroits sont à définir.  
En effet, il faut vérifier le sol et savoir s'il est possible d'enfouir les containers.

##### c) Site internet et bulletin municipal

Monsieur BOUÉDEC informe le Conseil Municipal que le site internet se prépare. En effet, QI Informatique travaille sur le site internet et est en attente d'informations.

Le site internet devrait être opérationnel avec les vacances d'été.

Monsieur BOUÉDEC informe aussi le Conseil Municipal que le bulletin sortira avant les vacances d'été. Il sera en ligne sur le site internet. Actuellement, le bulletin est en cours de préparation.

\* \* \*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 H 35.